

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1918)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 65

présenté par
Mme Brugnera

ARTICLE 5

À la dernière phrase, substituer au mot :

« mentionné »

le mot :

« mentionnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.